

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### EVALUATION DE L'IMPACT DU FPM

<b>NUMERO DE REFERENCE</b>	<b>AMI T3/FPM ASBL/EI/2024</b>
<b>SECTEUR :</b>	<b>FINANCES (COOPERATIVES, INSTITUTIONS FINANCIERES, BANQUES)</b>
<b>DATE D'OUVERTURE</b>	<b>4 juillet 2024</b>
<b>DATE D'EXPIRATION</b>	<b>18 juillet 2024</b>

#### 1. PRESENTATION DU FPM

Le FPM, Fond pour l'inclusion financière en République démocratique du Congo (RDC) a pour vision la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations. Sa mission est de soutenir la construction et le développement d'un secteur financier inclusif et responsable. Le FPM offre des services d'assistance technique et financière adaptés aux Institutions Financières Partenaires (IFP) qui desservent les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et les populations à faibles revenus avec un potentiel de développement significatif.

Pour accomplir sa mission, son véhicule d'assistance technique (FPM ASBL) s'est fixé comme objectif de consolider institutionnellement et techniquement les IFP dotées d'un potentiel de développement. Par ailleurs, le FPM SA (le véhicule de refinancement) mène une politique de financement responsable, qui se fonde sur une analyse rigoureuse de la capacité de remboursement des IFP sollicitant des prêts et une couverture des risques inhérents à leurs activités.

#### 2. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Après plus de dix ans d'assistance technique et de refinancement, le FPM envisage de réaliser l'analyse et le suivi de l'impact de ses interventions sur les bénéficiaires finaux : les MPME et les ménages à faibles revenus.

L'intervention du FPM auprès des MPME et des ménages à faibles revenus est indirecte, via les offres faites aux IFP partenaires et non partenaires. Bien qu'il soit plus facile d'analyser l'impact sur les IFP partenaires, un nouveau défi se présente : concevoir un cadre d'analyse de l'impact sur les bénéficiaires finaux. Ce cadre doit rester cohérent avec les activités du FPM et illustrer le lien de cause à effet entre les interventions du FPM et leurs effets sur les clients des IFP.

Une théorie de changement a été élaborée pour chaque véhicule du FPM, avec des indicateurs associés. Pour appréhender les effets, il sera essentiel d'établir une situation de référence (Baseline) avec des indicateurs spécifiques qui serviront de référence pour les futures évaluations de l'impact des interventions du FPM.

L'objectif général de cette étude consiste à identifier et à finaliser les indicateurs d'impact pour mesurer l'efficacité des interventions du FPM auprès des bénéficiaires finaux (clients des IFP). Ceci implique la

collecte de données initiales auprès des clients de 12 IFP pour établir un référentiel, suivi d'une réévaluation après trois ans pour analyser les progrès observés.

### 3. LIVRABLES ATTENDUS

A l'issue de la mise en œuvre, il sera question pour le cabinet de consultance de fournir les livrables suivants :

- Rapports d'évaluation d'impact par IFP et rapport consolidé (de deux itérations)
- Liste définitive des indicateurs d'impacts
- Base des données des enquêtes

### 4. PROFILS RECHERCHES

Le (la) consultant(e) mandaté par le cabinet doit prouver/justifier un minimum de 10 ans d'expérience. En outre, il (elle) doit posséder les qualités suivantes :

- Une formation ou une expérience acquise dans les domaines de la microfinance, finance inclusive ou économie du développement ;
- Une expérience avérée dans la réalisation des études de marché, dans l'évaluation de l'impact des projets de développement, dans la théorie du changement ou dans la conception des cadres logiques ;
- Une bonne capacité à analyser et comprendre les interactions socio-économiques des MPME et des ménages à faible revenu ;
- Etre disposé à travailler en milieux ruraux et péri-urbains ;
- Une bonne capacité de synthèse et de rédaction des rapports ;
- Une bonne maîtrise de la langue française, écrite et parlée ;
- Une connaissance du marché et de l'environnement financier des pays en développement. Une connaissance du secteur financier serait un atout.

### 5. CRITERES DE QUALIFICATION.

Le FPM invite les Consultants et/ou firmes éligibles à indiquer leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant leur qualification à fournir les services dans des conditions similaires à travers des brochures, description de missions similaires, expérience dans des domaines similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel, CV et lettre de motivation pour les individus. Les formats souhaités des documents constitutifs du dossier sont ci-contre :

Veuillez noter que la taille totale de toutes les pièces jointes doit être inférieure à 5 Mo. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises, en français, par voie électronique et aux adresses indiquées ci-dessous.

#### **NOTES :**

Suite à cet appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de cabinets qualifiés sera formellement invitée à soumettre des propositions.

Seuls les Consultants (individus/firmes) retenus sur la liste restreinte recevront une notification. Aucun compte rendu ne sera fourni à ceux qui ne seront pas été présélectionnés.

### 6. CONTACT :

En cas de demande de renseignement ou clarification prière de nous contacter par courrier électronique : [offres@fpm.cd](mailto:offres@fpm.cd) ou sur 2, avenue Kasavubu, Commune de la Gombe, Kinshasa, RD Congo.